

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. —
 II Prières des Quarante-Heures. — III Saint Gabriel dell'Addolorata.
 —IV Parallèle entre sainte Jeanne d'Arc et sainte Marguerite-Marie,
 par le Père Coubé. — V La nouvelle préface de saint Joseph. — VI
 Le devoir de l'heure. — VII Courtes réponses à diverses consulta-
 tions. — VIII Au troisième centenaire de la vénérable Mère Mar-
 guerite Bourgeoys.

AU PRONE

Le dimanche 6 juin

On annonce :

La fête du Sacré-Coeur de Jésus (vendredi), avec le salut et
 l'acte de consécration (*Très doux Jésus Rédempteur*), suivi des
 litanies du Sacré-Coeur de Jésus¹;

Solennité du sacré Coeur de Jésus;

La procession du Saint-Sacrement en l'honneur du Sacré-Coeur
 de Jésus², et consécration (*O Coeur très saint*);

Dans quelques diocèses (Montréal et autres), vendredi, samedi et
 dimanche, triduum eucharistique.³

¹ La Congrégation des Indulgences, le 22 août 1906, a ordonné qu'on fit dans
 toutes les églises où se célèbre la fête du Sacré-Coeur le jour de la fête même
 un exercice comprenant un acte de consécration (*Très doux Jésus Rédemp-
 teur*) et les litanies du Sacré-Coeur récités devant le Saint-Sacrement exposé.

A cet exercice est attachée une indulgence plénière (applicable aux âmes
 du purgatoire) que l'on peut gagner si l'on se confesse et communie, ou une
 indulgence partielle de 7 ans et 7 quarantaines, si l'on ne communie pas.

² Dans les trois provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, les
 fidèles qui récitent, ou entendent pieusement réciter, l'acte de consécration
 publique au Sacré-Coeur ("*O Coeur très saint et très aimant de Jésus...*") à
 la suite de la procession, le dimanche qui suit la fête (indépendamment de la
 solennité) du S. Coeur de Jésus (ou pendant l'octave), gagnent une indul-
 gence plénière, au moyen de la confession, de la communion, de la visite et
 d'une prière aux intentions du Souverain-Pontife (indult du 26 juillet 1877).

³ Pour le triduum eucharistique, indulgence: 1o 7 ans et 7 quarantaines
 pour l'assistance à un exercice chaque jour; 2o 2 indulgences plénières: a)
 pour ceux qui ont assisté à un exercice, chaque jour, s'ils se confessent, com-
 munionnent et prient, pour le pape, b) pour ceux qui font la communion générale,
 le dernier jour, pourvu qu'ils prient aux intentions du pape (10 avril 1907).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 6 juin

Commémoration solennelle du Saint-Sacrement (comme le jeudi précédent), double de 1^e cl. avec Oct. privil.; mém. de l'Oct. et de saint Norbert aux messes basses, ou du dim. seul à la messe chantée; préf. de Noel; dernier Ev. du dim. à la messe chantée. — Aux II vêpres, mém. du dim.

Après la messe (ou le soir), procession du Saint-Sacrement, *Tantum ergo* et oraison suivie des louanges ordinaires aux saluts et que tous les fidèles devraient répéter à haute voix.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 13 juin

1^o La solennité des titulaires dont l'office tombe cette année du 17 au 22 mai est anticipée au 16 mai; l'office de celui qui tombe la veille de la Pentecôte ou dans l'octave, est remis au 31 mai.

2^o La solennité des titulaires qui tombent dans la semaine de la Pentecôte (du lundi au samedi) est remise au 13 juin, avec remise de celle du sacré Coeur au 20.

3^o La solennité des titulaires qui tombent les jours de fête très solennelle (Pentecôte, Saint-Trinité et jeudi de la Fête-Dieu) n'a pas lieu; elle est supprimée pour cette année quant à la messe rotine, mais la solennité purement extérieure (décoration, instruction spéciale, remise des indulgences) peut avoir lieu en un dimanche non privilégié.

4^o La solennité des titulaires qui tombent du 31-mai au 12 juin (exc. celle du saint Sacrement) aura lieu le 13 juin, avec remise de celle du sacré Coeur au 20.

Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Montréal. — Du 24 mai, Notre-Dame-Auxiliatrice (Saint-Jean et N.-D.-de-la-Défense); du 28, saint Augustin; du 29, sainte Théodosie; du 1 juin, Notre-Dame de Grâce; du 3, sainte Clotilde; du 10, sainte Marguerite (L'Acadie); du 12, saint Nazaire (Ville La Salle); du 13, saint Antoine de Padoue (Montréal et Longueuil); d'avant-hier, Sacré-Coeur de Jésus; d'hier, saint Coeur de Marie (Chambly-Canton).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 24 mai, Notre-Dame-Auxiliatrice (Sorel et Village Richelieu); du 31, sainte Angèle; du 7 juin, saint Robert; d'hier, saint Coeur de Marie (Granby); du 11, saint Barnabé; du 13, saint Antoine (sur-Richelieu).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 24 mai, Notre-Dame de Bon-Secours (North-Stukely); du 6 juin, saint Claude (Nord); du 10, sainte Marguerite (Gould); du 13, saint Antoine (Lénoxville); d'avant-hier, sacré Coeur de Jésus (Stanstead).

Diocèse de Valleyfield. — Du 25 mai, saint Urbain; du 3 juin, sainte Clotilde; du 8, saint Médard (Côteau-Station).

Diocèse de Joliette. — Du 30 mai, sainte Emmélie; du 6 juin, saint Norbert; du 13, saint Antoine (Lavaltrie).

Province ecclésiastique d'Ottawa

Diocèse d'Ottawa. — Du 24 mai, Notre-Dame de Bon-Secours (Montebello); du 31, sainte Angèle (Papineauville); du 1 juin, Notre-Dame de Grâce (Hull); du 2, saint Eugène; du 13, saint Antoine (Perkins et Ottawa).

Diocèse de Pembroke. — Du 9 juin, saint COLOMB (Cathédrale); du 13, saint Antoine (Bois-Francis, Chalk-River et Madawaska).

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 5 juin, saint Boniface (Bois-Francis).

Diocèse d'Halleybury. — Du 3 juin, sainte Clotilde (Grand-Lac); du 11, saint Barnabé (Landrienne); du 13, saint Antoine (Timmens); d'hier, Notre-Dame du Sacré-Coeur (North-Cobalt).

Province ecclésiastique de Québec

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 31 mai, sainte Angèle; du 5 juin, saint Boniface; du 11, saint Barnabé; du 13, saint Antoine (Louiseville); d'avant-hier, Sacré-Coeur de Jésus (Shawinigan).

Diocèse de Nicolet. — Du 31 mai, sainte Angèle (de Laval); du 2 juin, saint Eugène (de Grantham); du 3, sainte Clotilde; du 6, saint Norbert (d'Arthabaska); du 8, saint Médard (Warwick); du 13, saint Antoine (La Baie).

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	8 juin	— Chambly.
		— Varennes.
		— Repentigny.
Jeudi,	10 "	— Saint-Benoit.
		— Saint-Rémi.
Samedi,	12 "	— Notre-Dame-du-Bon-Conseil.
		— Saint-Paul.

SAINT GABRIEL DELL'ADDOLORATA



GABRIEL DELL'ADDOLORATA, celui que Léon XIII a appelé " le saint Louis de Gonzague des temps modernes ", naquit à Assise au printemps de 1838. Il était le fils de M. Possenti, un des gouverneurs civils des Etats pontificaux. Mme Possenti descendait de la noble famille des Franisciotti. Le bienheureux fut régénéré aux mêmes fonts sacrés que saint François et reçut le nom de François.

Peu de temps après, M. Possenti se transporta à Spolète avec sa famille. C'est là que le jeune François perdit sa mère. M. Possenti était un homme profondément chrétien et les fortes leçons qu'il donnait à ses enfants ne tombaient pas inutilement dans ces jeunes cœurs. François fut un de ceux qui en profitèrent le plus. Dès ses plus tendres années, le futur saint pratiqua toutes les vertus et se montra surtout d'une tendre charité pour les pauvres. Cette compassion lui arracha plus tard des accents vraiment touchants. Ses frères, connaissant sa droiture et sa bonté, le choisissaient souvent comme arbitre de leurs querelles enfantines.

M. Possenti confia de bonne heure son cher François aux soins intelligents et dévoués des frères des Ecoles chrétiennes. Il fit de rapides progrès, car son intelligence était vive, sa mémoire prompte et fidèle, son application soutenue. Lorsqu'il eut terminé ses études il entra au collège des jésuites, où ses progrès furent aussi sensibles qu'à l'école des frères. Mais son amour pour l'étude ne lui fit jamais négliger ses devoirs religieux.

Encore dans l'adolescence, François prit le parti d'embrasser la vie religieuse et demanda son admission au noviciat des pères passionistes. Le 31 septembre 1856 il revêtit le saint habit de la passion au convent de Morrovalle. Il prit le nom

de frère Gabriel dell'Addolorata ou de Notre-Dame des sept douleurs. Ce fut un heureux moment pour lui. En quittant les vêtements du monde, Gabriel commença sa vie nouvelle. Ce qui fut admirable tout d'abord dans la vie du novice, ce fut son renoncement absolu au monde et l'oubli complet de tout ce qu'il y avait laissé. Dans les lettres qu'il écrivait à sa famille, il dissuadait ses parents des visites qu'ils désiraient lui faire. Après Dieu il avait choisi comme objet de son amour sa congrégation. Il l'aimait comme un fils aime sa mère. C'est que personne n'a goûté mieux que lui les délices de la vie religieuse.

L'année de probation terminée, Gabriel fut admis à la profession religieuse. C'est le 22 septembre 1857 qu'il émit ses vœux. En février de l'année suivante il quitta le couvent de Morrovalle pour se rendre à celui de Piévétorina où il fit un séjour de 18 mois. De là, il se rendit au couvent d'Isola pour étudier la philosophie et la théologie. Le 25 mai 1861, il recevait les ordres mineurs, dans la cathédrale de Penne, des mains de Mgr Vincent d'Alfonso.

Le serviteur de Dieu suivait l'observance religieuse depuis plusieurs années déjà sans que sa santé, assez frêle dans le commencement, en fut ébranlée. Mais voilà que tout-à-coup on commença à s'apercevoir d'un affaiblissement progressif de sa santé. Tous les soins médicaux furent impuissants à enrayer le mal qui ne tarda pas à dégénérer en phtisie pulmonaire. A la fin de 1861 sa vie était en danger. Il ne rendit sa belle âme à Dieu que le 27 février 1862. Il était âgé de 24 ans et avait passé 6 années de sa vie en communauté.

A peine eut-il rendu le dernier soupir que tous se mirent à proclamer sa sainteté et le supérieur des passionistes le proposa à sa communauté comme un modèle de toutes les vertus religieuses. La sainteté de Gabriel fut manifestée dans la

suite par plusieurs miracles et un consistoire, tenu au Vatican en juin 1899, déclara : " Dieu affirme, en ces temps-ci, la sainteté du confrère Gabriel dell'Addolorata par des miracles qui sont légion. "

En 1892 commença le concours des pèlerins au tombeau de ce zélé serviteur de Dieu. En septembre 1894, les supérieurs de la congrégation des passionistes prirent la détermination de proposer à la Sacrée Congrégation des Rites l'introduction de la cause de canonisation du confrère Gabriel dell'Addolorata. L'enquête canonique fut terminée à la fin de la même année et, le 7 juillet 1896, Léon XIII signait le décret de l'introduction de la cause du vénérable Gabriel dell'Addolorata. Le 5 janvier de l'année suivante, le tribunal de la Rote déclarait que rien ne s'opposait au progrès de la cause, et, le 31 mai 1908, Sa Sainteté Pie X procédait à la béatification solennelle du vénérable Gabriel. Le 13 mai 1920, Benoît XV, successeur de Pie X et de saint Pierre, proclamait solennellement que Gabriel dell'Addolorata est un saint et que les fidèles peuvent l'invoquer comme tel.

PARALLELE ENTRE SAINTE JEANNE D'ARC ET SAINTE MARGUERITE-MARIE

PAR LE PERE COUBE

Il est deux noms qui aujourd'hui s'imposent irrésistiblement à notre attention. Ce sont les noms des deux vierges françaises récemment canonisées. Elles présentent de profondes différences mais aussi de mystérieuses affinités.

Quelles vies plus opposées extérieurement que celles de Jeanne d'Arc et de Marguerite-Marie !

L'une est la guerrière qui vit dans l'agitation des camps et traverse à cheval, bannière en main, le tumulte des champs de bataille. L'autre est la religieuse, qui glisse, ombre légère, dans le silence du cloître, et dont la vie s'écoule paisible et monotone comme la psalmodie qui l'appelle au choeur.

L'une s'avance dans la gloire des ovations populaires, le front étincelant de toutes les auréoles, et l'Europe entière retentit du bruit de ses exploits. L'autre se plonge dans l'obscurité et reste profondément ignorée du monde et de la ville même qu'elle doit immortaliser.

L'une meurt debout, les mains liées, sous les yeux de tout un peuple, au milieu des tragiques horreurs du bûcher. L'autre expire étendue, les mains jointes, dans son humble cellule, entourée de ses soeurs qui prient et qui chantent.

Et cependant ce sont deux âmes de la même famille. Si elles se séparent par la modalité de l'action extérieure, elles se rejoignent dans leur vie intime et dans leur mission providentielle.

Dans leur vie intime, le même amour du Christ les inspire, la même flamme les brûle, les mêmes vertus fleurissent leur âme. Pour Jésus, Jeanne eût volontiers passé ses jours dans un cloître ! Pour Jésus, Marguerite-Marie eût avec bonheur versé son sang sur un champ de bataille !

Dans leur mission patriotique, si le but immédiat est différent, le but lointain est le même : c'est la régénération religieuse de leur pays. Ce sont les deux femmes, semble-t-il, qui avec sainte Clotilde ont joué le rôle le plus considérable dans les destinées de la France chrétienne. Toutes deux portent en main une bannière, vrai *tabarum*, qui doit sauver et leur patrie et le monde. Ce sont deux libératrices, deux illuminatrices, deux candélabres en la présence du Seigneur.

LA NOUVELLE PREFACE DE SAINT JOSEPH

“ Le juste fleurira comme le palmier. Il se développera comme la ramure du cèdre, parce qu’il est planté dans la maison même de Dieu. ” — Appliquées à saint Joseph, ces paroles ont un sens spécial, unique, incommunicable. Elles constituent comme une prophétie. Or, cette prophétie reçoit une réalisation nouvelle dans la préface qui est tout à la fois une *surprise*, un *événement* et une *espérance*.

Quand cette préface parut dans les *Acta Apostolicae Sedis* de mai 1919, nul ne s’y attendait, ni à Rome, ni ailleurs. Ce fut une *surprise* joyeuse, et l’univers catholique en tressaillit. D’où vint-elle ? Qui fut l’auteur de ce geste ? Les chancelleries romaines ne nous ont pas dévoilé leurs secrets. Il faut donc s’en tenir au décret qui promulgue cette préface. Le voici dans sa brièveté : *Notre Saint-Père le pape Benoît XV, de l’avis de la Sacrée Congrégation des Rites, et aussi à cause de sa dévotion envers saint Joseph, époux de la bienheureuse Vierge Marie et patron de l’Eglise catholique, a approuvé cette préface propre, pour être récitée à l’avenir en tous lieux aux messes du même saint, et a ordonné de l’insérer dans les éditions futures du missel romain.* Ainsi, c’est de la dévotion de Benoît XV envers saint Joseph que cette préface tire son origine. De cette affirmation nous trouvons une confirmation dans les *Ephemerides liturgicae*, que les Lazaristes publient à Rome en latin. Dans le fascicule de mai 1919, nous lisons que c’était le très ardent désir de l’archevêque de Bologne que de nouveaux honneurs fussent rendus à saint Joseph. Elevé au souverain pontificat, Benoît XV n’a pas tardé à réaliser ses désirs et à donner de sa piété envers saint Joseph une preuve telle qu’elle est devenue un *événement*.

La préface est ainsi appelée, on le sait, parce qu'elle est destinée à servir d'introduction au *canon*. C'est une des parties les plus anciennes de la messe. Primitivement, il y avait de nombreuses préfaces dans le missel romain. A l'époque de saint Grégoire I, ou un peu après, elles furent ramenées à onze : une pour la sainte Trinité, cinq pour Notre-Seigneur, une pour le Saint-Esprit, une pour la sainte Vierge, une pour les apôtres, deux pour les temps du carême et de la passion, et une préface commune. La préface de la sainte Vierge est moins ancienne. On l'attribue communément au bienheureux Urbain II. Depuis le XI^e siècle, nul pape n'avait osé augmenter ce nombre. Seul Benoît XV a rompu avec cette tradition, et c'est en faveur de saint Joseph. C'est donc à ce point de vue un événement.

Mais ce qui donne à cet événement toute son ampleur, c'est le contenu de la nouvelle préface. Il y a dans toute préface quatre parties : le *préambule*, l'*entrée en matière*, le *coeur* et les *conclusions laudatives*. La première partie et la dernière sont communes, la deuxième et la troisième sont propres. Le préambule contient les motifs que nous avons de louer Dieu, ses titres d'abord : *Seigneur, Père, Dieu*, ses perfections ensuite : la *sainteté*, la *toute-puissance*, l'*éternité*. C'est donc souverainement juste, équitable et salutaire de louer Dieu et de le remercier en tout lieu et en tout temps. Chaque jour de l'année devrait être consacré à ce devoir de la reconnaissance, parce qu'il n'en est pas un seul où nous ne recevions quelque bienfait de Dieu. Mais les saints sont les créatures privilégiées de Dieu. Aux jours de fête de saint Joseph il convient donc de multiplier les bénédictions et les louanges. Et c'est l'*entrée en matière*. Et voici le *coeur* de la préface nouvelle. Il contient les vertus et les privilèges de saint Joseph : ses vertus, il y en a trois principales : la *justice* qui résume toute

sainteté et fait les justes du ciel, la *fidélité* qui est la persévérance dans la justice et la *prudence* qui prouit la coordination des autres vertus; les privilèges sont aussi au nombre de trois: *époux* de Marie, *chef* de la sainte famille et *père nourricier* de Jésus. Quelles grandeurs! Les *conclusions* sont communes à toutes les préfaces. On y trouve les louanges des anges, les adorations des dominations et les frémisséments des puissances. Les vertus et les séraphins unissent leurs enthousiasmes. Au ciel tout entier qui tressaille, la terre suppliante vient joindre ses voix pour chanter ensemble le trisagion éternel.

Dans ce cadre merveilleux se déroule l'éloge de saint Joseph qui devient tout à la fois *théologique*, *liturgique*, *littéraire* et *musical*: *théologique*: l'hérésie de Corinthe y est condamnée, les vraies grandeurs de saint Joseph énumérées et l'Incarnation confirmée par le terme même de l'archange, l'*obumbratio* du Saint-Esprit; *liturgique*: une des plus belles prières de la liturgie est consacrée à cet éloge et cette prière devient la loi de la foi; *littéraire*: l'éloge l'est aussi, non pas seulement par la pureté des termes, mais encore parce que les lois de l'accentuation et des rythmes y sont scrupuleusement observées, selon l'usage antique de l'Eglise romaine; c'est pour ce motif que la notation des préfaces anciennes s'y adapte merveilleusement, comme si elle eût été composée tout exprès, et donne à cet éloge, avec un caractère *musical*, sa pleine signification. Est-il besoin de rappeler ici les caractères de cette musique sacrée? Simple, grave, religieuse, elle élève l'âme et la porte à la prière. Il n'y a rien de comparable dans la musique profane. Ainsi l'événement atteint toute son importance.

Cette préface est encore une *espérance*, pour le culte de saint Joseph d'abord et pour l'Eglise catholique ensuite. Quels que soient ses progrès, le culte de saint Joseph n'a pas dit son

deri
Pèr
pou
chev
de s
dési
Jos
l'he
aut
C
hag
dev
C'e
de
son
rec
Jos
fav
ver

11

mc
rer

mc
ren

dernier mot. Il ne faut pas oublier que cent cinquante-trois Pères du concile du Vatican ont *postulé* le culte de protodulie pour saint Joseph. Depuis, plus de neuf cents cardinaux, archevêques, évêques, généraux d'ordres ont demandé l'insertion de son nom au *canon* de la messe. Cette insertion est vivement désirée. La préface en est le seuil. Pour le franchir saint Joseph n'a plus qu'un pas à faire. L'heure du pape, qui est l'heure de Dieu, ne nous est pas connue. Mais la préface autorise toutes les *espérances*.

C'est un fait maintes fois constaté, et devenu un principe en hagiographie, que les honneurs terrestres décernés aux saints deviennent pour le monde une source de bienfaits célestes. C'est le 8 décembre 1870 que saint Joseph fut proclamé patron de l'Eglise universelle. Depuis, les églises en son honneur se sont bâties, les fidèles y ont accouru et les marques de leur reconnaissance ne s'y comptent plus. La dévotion à saint Joseph va donc progresser encore, et c'est le gage certain des faveurs nouvelles que sa clémence répandra dans tout l'univers.

• *Semaine catholique* de Toulouse.

LE DEVOIR DE L'HEURE

DU superbe discours prononcé par M. Pierre de la Gorce, le fameux historien français, lors de son élection récente à la présidence de l'Académie des sciences morales et politiques, retenons le passage suivant, vraiment remarquable et pour le fonds et pour la forme.

“ A ceux qu'éblouit l'enrichissement subit, rappelons ce mot de Franklin: “ Si quelqu'un vous dit qu'on peut prospérer autrement que par la sagesse et l'économie, ne l'écoutez

pas, c'est un empoisonneur. " Que nos actes, nos exemples tendent tous à mettre en honneur l'activité laborieuse. Car ce serait à la fois grande pitié et grande misère si l'époque où le travail est le plus nécessaire était aussi celle où l'oisiveté est le plus pratiquée. A travers les chimères dangereuses ou folles, rétablissons l'exacte proportion des choses. Rappelons, sans nous en lasser, les leçons de l'expérience, car le secret d'être sage, c'est de savoir se souvenir. Que sur nos lèvres reposent toujours des paroles de justice et que la même rigueur qui a dénoncé jadis les privilèges accumulés en haut dénonce les privilèges collectifs, bien plus envahissants et destructeurs, qui se formeraient en bas. Surtout, dans la mesure de nos forces, soyons, avec un zèle inlassable, les mainteneurs de l'union et de la paix. Désavouons tout ce qui serait intolérance, exclusivisme, proscription. Oublions, dans cette pensée généreuse, et sans aucun reproche irritant, tout ce qui nous a divisé. C'est sagesse, c'est salut aussi, car si dans notre pays affaibli par ses pertes il y a encore de quoi faire une très belle France, il n'y a pas, soyez-en assurés, de quoi en faire deux.

" Cette tâche de réparation reconstituante s'impose à tous. Elle s'impose surtout à ceux qui, approchant des suprêmes confins de la vie, ont plus que tous les autres le devoir d'utiliser leurs dernières heures. Dans les campagnes, au soir des jours où l'on coupe le blé, il arrive que l'on voit des moissonneurs se hâter avec un surcroît d'ardeur pour lier les gerbes, les rassembler en bottes et remplir les chariots qui s'achemineront vers la grange. C'est que, sur l'horizon, le soleil baisse. Déjà les premières ombres et quelques nuages qui courent dans l'air annoncent que, si l'on tarde, les intempéries du lendemain empêcheront d'achever. Nous, vieillards, nous ressemblons à

ces moissonneurs qu'aiguillonnent les approches du soir. Nous aussi, travaillons de notre mieux. Utilisons, dans la sérénité de notre conscience apaisée, ce que la Providence nous réserve de jours, et souhaitons que, de la moisson de notre vie, Dieu nous permette de lier les dernières gerbes pour le bien de notre pays et pour le profit de ceux que nous ne verrons pas. ”

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

“ DE PROFUNDIS ” APRES L'ABSOUTE

N'est-ce pas seulement aux funérailles qu'il faut dire le *De profundis* en retournant à la sacristie? On m'assure qu'il faut le réciter aussi aux services anniversaires. Mais nous ne l'avons jamais fait dans ce diocèse. Ne faut-il pas attendre que l'évêque en parle pour adopter cette pratique ?

La rubrique du *Rituale romanum* exige cette récitation à tous les services, tant de funérailles qu'aux divers anniversaires, 3e, 7e, 30e jour et au bout de l'année. Cette rubrique est reproduite dans le missel des défunts, tant dans l'ancien qui se trouve dans toutes les églises que dans le nouveau qui se vend depuis quelques mois. Il n'y a qu'un cas où l'on ne doit rien ajouter après le *Requiescat in pace*, c'est lorsque l'absoute a été chantée pour tous les défunts, comme le 2 novembre. Dans tous les autres cas, le célébrant doit dire *Anima ejus et animae*, etc., entonner l'ant. *Si iniquitates* et réciter le *De profundis* en retournant à la sacristie. Il suspend la récitation après la répétition de l'antienne *Si iniquitates*. En rentrant à la sacristie, il se découvre et récite les

Kyrie et l'oraison devant la croix de procession tenue par le sous-diacre (ou le servant porte-croix, s'il n'y a pas de ministres sacrés).

Il n'y a pas lieu d'attendre qu'un évêque en parle pour observer les rubriques; il ne saurait s'y opposer, lors même que ce ne serait pas l'usage dans le diocèse. Autrefois on interprétait mal cette rubrique et l'on ne disait ce psaume qu'aux funérailles. Mais la lumière est faite sur cette question depuis plusieurs années. Les revues, comme l'*Ami du clergé*, en ont parlé assez souvent pour que personne n'ait plus de doute. Tous doivent l'observer. C'est pour favoriser cette pratique que l'on vend un feuillet qui contient le psaume et les versets au pluriel ainsi que l'oraison et qu'il y a avantage à fixer dans le livre dont on se sert pour l'absoute à la suite de la conclusion de l'absoute.

PORTE-FLAMBEAUX

Les porte-flambeaux ne doivent-ils pas saluer le clergé lorsqu'ils font la génuflexion au milieu du chœur? Dans plusieurs églises, on omet ces saluts.

C'est une règle générale de politesse qu'on s'excuse ou qu'au moins on s'incline en passant devant quelqu'un. C'est cette règle qu'on observe chaque fois qu'on doit traverser le chœur, ou qu'on entre au chœur, ou qu'on en sort. De même que le célébrant et ses ministres sont fidèles à observer cette rubrique, les porte-flambeaux doivent s'y conformer. Il appartient aux maîtres des cérémonies, aux frères directeurs des enfants de chœur ou des servants à leur faire prendre l'habitude de saluer.

Toutefois, il faut observer que ce n'est qu'avant la consécration qu'on salue, non après. Par suite, quoique les porte-flambeaux sortent deux fois du chœur et y entrent aussi deux fois, ils ne salueront qu'une fois en sortant, à la préface, et une autre fois, en rentrant, au *Sanctus*.

De plus, si ces servants font la génuflexion et saluent près de la balustrade, vis-à-vis leurs sièges, quand ils sortent après l'encensement des fidèles, ce n'est pas près de la balustrade qu'ils doivent s'arrêter en rentrant au *Sanctus*, mais près de l'autel, en ne laissant entre les degrés et l'endroit où ils s'arrêteront que la distance qui convient pour le sous-diacre. Ainsi, ils s'agenouillent près de l'autel, non près de la balustrade, pour honorer Notre-Seigneur qui descend sur l'autel à la consécration. Il faut éviter l'abus qui existe dans quelques églises que les porte-flambeaux aillent s'agenouiller près de la balustrade et loin de l'autel. Il appartient encore aux maîtres des cérémonies de corriger cette pratique non fondée et antiliturgique.

Remarquons ici que lorsque l'évêque assiste sur un prie-Dieu au chœur, soit à la messe, soit au salut, les porte-flambeaux se placent à l'endroit habituel pour faire la génuflexion (et suppriment les saluts, remplacés par une génuflexion à l'évêque), mais ensuite ils se placent de chaque côté, sur deux lignes, regardant l'une du côté de l'épître, l'autre du côté de l'évangile, de sorte qu'aucun ne tourne le dos à l'évêque. Le sous-diacre, à la messe, s'éloigne du milieu et se tient un peu plus à droite du côté de l'épître, le temps que l'évêque est agenouillé au milieu.

J. S.

**AU TROISIEME CENTENAIRE
DE LA VENERABLE MERE MARGUERITE BOURGEOYS¹**

Une sainte de France a formé nos aïeux
Et son nom est béni, chaque jour, en ces lieux,

Comme autour de leur ruche évoluent les abeilles,
Buvant, au clair matin, les rayons du soleil,
Ou puisant le nectar au calice vermeil,
De la fleur embaumée émaillant nos corbeilles ;

Ainsi l'on voit tes soeurs, aux avettes pareilles,
S'agiter bellement auprès de ton cercueil,
O douce Champenoise... Et ce n'est pas un deuil :
Car ton essaim joyeux bourdonne des merveilles.

A ce bruissement de vœux et d'oraison,
Je m'approche, à mon tour, de ta sainte maison,
Pour célébrer ton nom et ton oeuvre immortelle,

Indigne pèlerin, je viens aussi, ce soir,
Implorer tes faveurs, à l'heure solennelle
D'un triple centenaire ensoleillé d'espoir.

17 avril 1920.

L'abbé DIMBERTON, p. s. s.,
professeur au collège de Montréal.

¹ Nous sommes heureux de publier ces vers, très simples et sans prétention, pleins de sens pourtant et gentiment tournés, qui seront pour nos lecteurs comme un écho des fêtes récentes, célébrées à Montréal, pour le troisième centenaire de naissance de la vénérable Marguerite Bourgeoys. — *La Rédaction.*